

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER DES ENFANTS

Personne physique

se déroulant le *Dimanche 09 Février 2014* à Ville : *PUTEAUX (92 800)*

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

-de ne pas être commerçant (e) -de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

-d'acceptation du règlement du marché des enfants ci-dessous.

Fait à **le** Signature (+ mention « lu et approuvé »)

Adhérent PEEP de Puteaux

<p style="text-align: center;">Règlement du Vide Grenier des Enfants</p> <p style="text-align: center;">Dimanche 09 Février 2013</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pyramide - PUTEAUX</p> <p><i>L'association de parents PEEP de Puteaux organise, ce dimanche 09 Février 2014, dans le Hall de l'école Pyramide de Puteaux, un vide grenier des enfants destinés à la vente de livres, jeux, jouets, vêtements enfants, équipements sportifs pour les enfants de 0 à 15 ans.</i></p> <p>Article 1 : L'association de Parents d'Elèves PEEP de Puteaux organise le dimanche 09 Février 2014 un Vide Grenier des Enfants destiné aux parents de Puteaux dans le Hall de l'école Pyramide de Puteaux. Le site est gracieusement mis à la disposition de la PEEP de Puteaux par la Ville de Puteaux. Cette vente concerne les enfants de 0 à 15 ans.</p> <p>Article 2 : Le droit d'emplacement est gratuit.</p> <p>Article 3 : L'installation des exposants se fera de 10h00 à 11h. Ouverture au public de 11h00 à 17h00.</p> <p>Article 4 : L'attribution des places sera faite en prenant en compte l'ordre des inscriptions avec une priorité pour les adhérents PEEP. La priorité sera donnée aux adhérents de la PEEP de Puteaux. Les inscriptions auront lieu via le blog de la PEEP de Puteaux pepputeaux@gmail.com.</p> <p>Article 5 : Toute personne s'installant sans autorisation à un emplacement autre que celui qui lui aura été affecté fera l'objet des dispositions prévues par l'article 12 du présent arrêté.</p> <p>Article 6 : Seules sont autorisées : ventes de livres, jeux, jouets, vêtements enfants, équipements sportifs pour les enfants de 0 à 15 ans.</p> <p>Article 7 : Toute installation de stand ou de vente à la sauvette sera interdite dans les rues adjacentes.</p> <p>Article 8 : Aucun exposant ne pourra se prévaloir d'un emplacement privilégié. Chaque exposant ne pourra obtenir plus d'une seule table (sachant qu'une table mesure 2 mètres).</p> <p>Article 9 : Une voie devra demeurer obligatoirement libre à la circulation piétonnière au centre des rangées d'exposants afin de permettre le passage des piétons ou l'intervention du personnel de secours.</p> <p>Article 10 : La ville et la PEEP de Puteaux se réservent le droit d'annuler et de reporter la date de cette manifestation en cas de force majeure.</p> <p>Article 11 : L'association de parents d'élèves PEEP de Puteaux n'a aucun droit financier sur le produit de la vente des exposants.</p> <p>Article 12 : Toute infraction au présent règlement donnera lieu à l'expulsion des contrevenants par les agents de la force publique.</p> <p>Article 13 : présentation d'une pièce d'identité pour obtenir un stand, et inscription obligatoire à la journée « vide grenier des enfants » pour être exposant.</p>
--

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation